Convention entre actionnaires : ce qu’elle prévoit pour les entrepreneurs

Quand deux personnes ou plus lancent une société par actions, l’attention se porte d’abord sur le produit, le marché, les clients et le financement. Les documents juridiques passent souvent au second plan, jusqu’au jour où une décision importante bloque ou où une relation change. La convention d’actionnaires sert précisément à encadrer ces moments. Elle ne remplace pas les statuts, mais elle complète le cadre légal par des règles choisies par les associés.

Pour un entrepreneur, l’enjeu est simple : transformer des attentes informelles en engagements lisibles. Qui décide quoi ? Que se passe-t-il si l’un veut vendre ses parts sociales ? Comment protéger la ferme familiale ou une relève agricole d’un transfert non souhaité ? Une entente claire réduit les malentendus et évite que chaque conflit devienne une négociation improvisée.

Ce qu’est une convention entre actionnaires

La convention d’actionnaires est un contrat privé conclu entre les actionnaires d’une société. Elle établit des règles qui ne figurent pas toujours dans les statuts ou qui méritent d’être précisées davantage. Les statuts publient certaines informations et organisent la société vis-à-vis du tiers. La convention, elle, parle surtout de la relation entre les actionnaires.

Elle peut être signée au moment de la constitution, lors de l’arrivée d’un nouvel actionnaire ou à l’occasion d’un transfert d’entreprise. Rien n’empêche aussi de la réviser lorsque la société grandit, quand les rôles changent ou lorsqu’un investisseur entre au capital. Une convention trop ancienne peut devenir un obstacle si elle ne reflète plus la réalité.

Le document n’a pas de forme universelle. Son contenu dépend du type de société, du nombre d’actionnaires, de leur contribution et du niveau de contrôle que chacun souhaite conserver. Dans une entreprise agricole, les préoccupations liées à la terre, à la continuité familiale et à l’indivision peuvent prendre une place importante. Dans une société de services, la question sera davantage liée à la clientèle, au savoir-faire ou à la sortie d’un associé.

Comment elle fonctionne au quotidien

Une convention ne sert pas seulement en cas de crise. Elle donne aussi un cadre aux décisions courantes. Certaines décisions peuvent être prises à la majorité, tandis que d’autres exigent l’accord de tous les actionnaires ou d’une catégorie précise. Par exemple, l’achat d’un immeuble, l’endettement important, la vente d’un actif central ou l’embauche d’un proche peuvent être soumis à des règles particulières.

Le texte peut prévoir un droit de regard, un droit de veto ou une procédure de consultation avant certains gestes. Il peut aussi décrire comment les actionnaires règlent un désaccord : discussion initiale, médiation, arbitrage ou recours aux tribunaux en dernier lieu. Le but n'est pas de rendre chaque désaccord prévisible, mais d'éviter qu'une simple tension se transforme en paralysie.

La convention peut également prévoir des engagements de non-concurrence, de confidentialité ou de cession de créances entre actionnaires. Ces clauses doivent rester raisonnables et claires. Une clause trop large peut être difficile à appliquer, surtout si elle empêche une personne de travailler normalement après son départ. La précision compte davantage que la sévérité.

Dans une société agricole, le cadre peut aussi traiter de l'usage des actifs, de l'accès aux bâtiments ou de la façon dont une génération prépare la relève agricole. Ces points touchent souvent à la famille autant qu'à l'entreprise. Une rédaction soignée aide à distinguer les droits de chacun, sans présumer des relations personnelles.

Les clauses qui reviennent le plus souvent

Certaines dispositions se retrouvent dans bon nombre de conventions. Elles ne sont pas automatiques, mais elles méritent une discussion sérieuse, car elles déterminent ce qui arrive lorsque la société évolue.

- Les décisions réservées, qui exigent une approbation particulière avant d'être prises.
- Les règles de transfert des parts sociales, notamment le droit de premier refus et l'approbation des autres actionnaires.
- Les mécanismes de sortie, par exemple la vente à la société, à un autre actionnaire ou à un tiers.
- Les modalités de valorisation, pour éviter qu'une estimation improvisée ne crée une dispute.
- La gestion des conflits, avec une procédure connue de tous avant qu'un différend survienne.

Le droit de premier refus illustre bien l'utilité d'une telle entente. Si un actionnaire souhaite vendre ses actions à une personne externe, les autres peuvent avoir la possibilité de les acheter en premier, selon les conditions prévues. Cela permet de contrôler l'entrée d'un tiers dans la société. Encore faut-il définir le prix, le délai de réponse et les conséquences d'un refus. Sans ces détails, la clause devient une source de discussion plutôt qu'une solution.

Le même raisonnement s'applique à la valorisation. Une formule simple peut convenir au départ, puis devenir injuste après plusieurs années d'investissements ou de pertes. Une

convention peut donc prévoir une mise à jour périodique ou le recours à une personne qualifiée pour estimer la valeur. Le choix dépend du niveau de confiance entre actionnaires et de la complexité de l'entreprise.

Ce que cela change pour les associés

Pour un actionnaire minority, la convention peut servir de protection contre une décision prise sans lui. Pour un actionnaire majoritaire, elle peut au contraire rassurer les autres et rendre la gouvernance plus stable. Personne n'a intérêt à ce qu'un désaccord personnel bloque une opération utile à la société.

Un point demande particulièrement d'attention : les documents doivent dire la même chose. Si les statuts, la convention et les registres de la société contiennent des règles incompatibles, l'application devient incertaine. Avant de signer, il faut vérifier la cohérence de l'ensemble, surtout après une augmentation de capital, un changement d'administrateur ou l'arrivée d'un investisseur.



Pour les entrepreneurs qui souhaitent sécuriser une entente entre associés, la valeur du document tient moins à son volume qu'à sa clarté. Une convention courte mais précise peut mieux servir qu'un long texte rempli de formules générales. Chaque clause devrait avoir une purpose identifiable et une portée compréhensible par ceux qui devront l'appliquer.

Il faut aussi regarder la durée de l'engagement. Une convention peut être conclue pour une période déterminée, prévoir des renouvellements ou rester en vigueur tant que certaines conditions sont réunies. Un actionnaire qui quitte la société ne cesse pas toujours

immédiatement d'être lié par certaines obligations, comme la confidentialité. La sortie doit donc être réglée avec autant de soin que l'entrée.

Situations où une révision devient utile

Une convention signée au lancement ne vieillit pas toujours bien. Un changement de rôle, une séparation, un décès, une maladie, une vente ou un projet de succession peut modifier complètement les besoins. Le transfert d'entreprise est un moment où les angles morts apparaissent souvent : qui peut vendre, à qui, à quel prix et avec quelles garanties ?

Dans une ferme familiale, la question peut se poser lorsque plusieurs héritiers détiennent des parts sociales sans participation égale à l'exploitation. L'indivision peut compliquer les décisions si les attentes ne sont pas écrites. Une convention ne règle pas tout, mais elle peut indiquer comment les intérêts de chacun seront traités et comment une relève agricole pourra prendre la suite dans de bonnes conditions.

Il est aussi prudent de revoir le texte lorsqu'une société conclut un financement important. Un prêteur peut demander des garanties ou des engagements des actionnaires. Ces demandes doivent être conciliées avec les droits déjà prévus entre associés. Sans cette vérification, une clause de financement peut contredire une règle de transfert ou de décision.

La révision ne signifie pas qu'il faut tout réécrire à chaque événement. Elle peut se limiter à une clause devenue imprécise ou à une procédure qui ne fonctionne plus. L'important est de ne pas laisser une entente ancienne décider à la place des actionnaires actuels.

Le rôle du notaire dans cette démarche

Dans un répertoire de notaires à Sherbrooke et dans les environs, les coordonnées, les services et les évaluations Google peuvent aider à repérer des professionnels qui traitent de questions d'entreprise et de patrimoine. La convention entre actionnaires touche au contrat, à la gouvernance et parfois aux actifs détenus par la société. Selon la situation, le notaire peut intervenir pour préparer ou adapter le document, vérifier sa cohérence avec d'autres actes et expliquer les effets juridiques des clauses envisagées.

Cette intervention prend tout son sens lorsque les actifs impliqués sont importants ou lorsque plusieurs générations sont concernées. Une terre, un bâtiment ou une part dans une entreprise familiale ne se traite pas comme un simple échange de documents. Les répercussions peuvent durer longtemps après la signature, surtout si la convention prévoit des mécanismes de rachat ou des restrictions de cession.

Le notaire ne remplace pas la discussion entre associés. Au contraire, il aide à transformer les choix discutés en texte juridique compréhensible. Les actionnaires doivent tout de même se

poser les questions de fond : quelle décision ne veut-on jamais voir bloquée ? Quelle sortie serait acceptable pour tous ? Quelle valeur attribuer à une contribution qui ne se mesure pas seulement en argent ?

Une bonne préparation rend ces échanges plus simples. Avant de consulter un professionnel, il peut être utile de rassembler les statuts, les registres, les conventions déjà signées et la liste des actionnaires. Cette base permet de voir ce qui existe, ce qui manque et ce qui doit être corrigé. Les détails oubliés au départ sont souvent ceux qui créent le plus de friction plus tard.

Au final, la convention d'actionnaires n'est pas un document réservé aux grandes sociétés. Elle concerne toute entreprise où plusieurs personnes détiennent le pouvoir de décider et où une sortie peut un jour survenir. Bien rédigée, elle donne des repères, protège la continuité et permet aux associés de consacrer moins d'énergie aux tensions et davantage à la marche de l'entreprise. Pour sécuriser une entente entre associés, le travail commence par une lecture honnête de la société telle qu'elle est, puis par des règles adaptées à celle qu'elle veut devenir.